

## Séance du gouvernement allemand (Bonn, 25 octobre 1949)

**Légende:** Au cours des débats du Bundestag, le chancelier allemand Konrad Adenauer se prononce en faveur d'une participation de l'Allemagne au statut de la Ruhr et préconise l'envoi d'un représentant allemand.

**Source:** Die Kabinettsprotokolle der Bundesregierung. Hrsg. BOOMS, Hans. 1949, n° 1. Boppard/Rhein: Harald Boldt Verlag. ISSN 3-7646-1820-5. "Beratung über die Anerkennung des Ruhrstatuts und die Ernennung eines deutschen Delegierten und seines Stellvertreters gemäss Art. 31 und 4 (a) des Ruhrstatuts", p. 148-150.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/seance\\_du\\_gouvernement\\_allemand\\_bonn\\_25\\_octobre\\_1949-fr-e56d9fo6-87ad-449d-8a24-09a164378565.html](http://www.cvce.eu/obj/seance_du_gouvernement_allemand_bonn_25_octobre_1949-fr-e56d9fo6-87ad-449d-8a24-09a164378565.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016



## Séance du gouvernement allemand (Bonn, 25 octobre 1949)

[...]

### **3. Délibérations sur la reconnaissance du statut de la Ruhr et sur la nomination d'un délégué allemand et de son suppléant, conformément aux articles 31 et 4(a) du statut de la Ruhr**

Le chancelier fédéral: La participation de la République fédérale au statut de la Ruhr est jugée positivement à l'étranger. Tout refus d'y participer sera considéré comme une obstruction. Il apparaît donc capital, d'un point de vue politique général, d'adhérer au statut de la Ruhr en vue d'assainir l'atmosphère en termes de politique étrangère. Les États-Unis n'accorderont des prêts pour le bassin de la Ruhr que si le gouvernement fédéral adhère au statut de la Ruhr. Or ces prêts sont attendus avec impatience.

Le ministre fédéral de l'Intérieur: L'Allemagne n'est pas encore prête, psychologiquement, à participer à l'Autorité internationale de la Ruhr. Il faut craindre des répercussions fâcheuses sur la politique intérieure, principalement à l'occasion des élections du parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie au printemps prochain.

Le ministre fédéral de l'Économie: L'Autorité internationale de la Ruhr se considère comme une institution indépendante de la Haute Commission. Elle est manifestement opposée aux organes de contrôle de l'industrie du charbon et de l'acier régis par les Anglais. Le transfert du contrôle de l'industrie de la Ruhr à l'Autorité internationale de la Ruhr sera à notre avantage, car il réduira l'influence purement britannique. Il est donc recommandé que l'Allemagne participe au statut de la Ruhr.

De l'avis unanime du cabinet, la reconnaissance du statut de la Ruhr et la nomination d'un délégué allemand et de son suppléant sont du seul ressort du gouvernement fédéral.

Le ministre fédéral délégué au Plan Marshall: La participation à l'Autorité internationale de la Ruhr offre la possibilité d'élargir le champ des responsabilités de l'Allemagne et de remplacer la représentation actuelle par les Alliés par une représentation propre de l'Allemagne. Il faut saisir cette opportunité et accepter de mener un débat sur le plan de la politique intérieure.

Le chancelier fédéral est d'avis qu'il est indispensable, dans ce contexte, de maintenir le contact avec l'opposition.

Le ministre fédéral des Transports: Alors qu'il est impossible à l'Allemagne de participer à la Haute Commission et à l'Autorité de sécurité, elle peut exercer une influence au sein de la troisième institution importante pour elle, à savoir l'Autorité internationale de la Ruhr. Il faut saisir cet avantage. Le refus d'adhérer constituerait une erreur d'ordre économique. Le ministre des Transports propose d'évoquer la question d'abord avec M. Schumacher, avant de la traiter de manière confidentielle au sein de la commission compétente du Bundestag.

Selon le ministre fédéral du Travail la nomination d'un homme de confiance des syndicats au poste de suppléant du délégué allemand auprès de l'Autorité internationale de la Ruhr permettra d'éviter les problèmes de politique intérieure. La position défendue par M. Böckler sur toute cette question n'est pas la même que celle du SPD.

Le cabinet est en principe d'accord pour que le gouvernement fédéral reconnaisse le statut de la Ruhr et envoie une délégation allemande à l'Autorité internationale de la Ruhr. Le chancelier fédéral rencontrera successivement, le jeudi 27 octobre, M. Böckler et M. Schumacher.

[...]